



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-9175>

Département(s) de publication : **43**

Annonce n° **24-9175**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CA du Puy en Velay

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Exploitation de 3 structures Petite Enfance de la Communauté d'agglomération sur les communes de Craonne-sur-Arzon, Loudes et Rosières

Description : Les 3 crèches intercommunales sont gérées à ce jour par des conventions d'objectifs. De capacités de 12 à 22 berceaux, les crèches devront accueillir des enfants issus majoritairement des communes membres de la CAPEV et âgés de 10 semaines à 4 ans, dont des enfants porteurs de handicap dont l'âge ne pourra excéder 6 ans. Le délégataire par affermage devra assumer l'ensemble des missions afférentes à la gestion de ces structures, à ses risques et périls, la conservation du patrimoine, la sécurité, le bon fonctionnement, la continuité et la qualité du service ainsi que l'égalité de traitement de tous les usagers. Le délégataire se rémunérera sur les résultats de l'exploitation du service public : les participations des familles aux heures de garde, les prestations de services versées par la CAF, avec une éventuelle compensation par la CAPEV des obligations de service public. Le délégataire est autorisé à percevoir toutes aides afférentes à la petite enfance qu'il s'oblige à solliciter. Il est précisé que l'ensemble des personnels permanents actuellement employés par les associations gestionnaires devront être repris par les nouveaux délégataires aux mêmes conditions, en application de l'article L. 1224-1 du Code du travail

Identifiant de la procédure : f33ecfc6-6dc9-471e-ac15-0541d867a366

Identifiant interne : A2024002

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

Nomenclature supplémentaire (cpv): 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 3,236,103 EUR

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 2

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 2

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : « Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique.

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Craponne-sur-Arzon

Description : Micro-crèche « Les Crapouilloux», située sur le territoire de la commune de Craponne-sur-Arzon (route du Stade - 43500 Craponne-sur-Arzon), d'une capacité d'accueil de 12 berceaux

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

Nomenclature supplémentaire (cpv): 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2025

Date de fin : 30/06/2028

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : La projection porte sur l'ensemble de la période couverte par le contrat de concession qui s'étend sur 3,5 ans, du 1er janvier 2025 au 30 juin 2028

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : La Capev est une Communauté d'Agglomération créée au 1er janvier 2020. Elle est composée de 72 communes. Les bâtiments abritant le siège des trois Eaje, pouvant accueillir de 12 à 22 berceaux, sont respectivement situés route du Stade (43500), route de Collanges (43320) et 3 allée de la Roseraie (43800). Conformément aux dispositions des articles R.3121-1 et suivants du Code de la commande publique, la valeur de la concession est calculée « selon une méthode objective » au regard du « chiffre d'affaires total hors taxes du concessionnaire pendant la durée du contrat », celui-ci prenant notamment en compte « les recettes perçues sur les usagers des ouvrages ou des services », « les paiements effectués par l'autorité concédante ou toute autre autorité publique » et « la valeur des subventions ou de tout autre avantage financier octroyés par des tiers pour l'exploitation de la concession ». En outre, en cas d'allotissement, il est tenu compte de « la valeur globale estimée de la totalité (des) lots ». La méthode suivie pour procéder à ce calcul est détaillée ci-après. La projection porte sur l'ensemble de la période couverte par le contrat de concession, qui s'étend sur 3,5 ans, du 1er janvier 2025 au 30 juin 2028. La consultation s'organise en deux phases : - Une phase candidature : Les candidatures présentées par les candidats seront examinées en fonction des éléments présentés et il sera plus particulièrement apprécié leurs garanties professionnelles et financières, leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, conformément à l'article L.1411-1 du C.G.C.T. La commission mentionnée à l'article L.1411-5 du Cgct dressera la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévues aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Un courrier notifiant aux candidats non retenus le rejet de leur candidature sera envoyé. - Une phase d'offre : une lettre de consultation accompagnant le dossier de consultation (projet de convention et règlement de consultation) sera envoyée aux candidats retenus pour les inviter à remettre une offre dans lequel sera précisé la date de remise des offres et le lien pour télécharger les éléments du dossier de consultation. 3 lots seront établis comme suit : lot1 Craponne-sur-Arzon ; lot2 Loudes ; lot3 Rosières. Les candidats pourront soumissionner à 2 lots au maximum. Des visites des sites pourront être organisées pour les candidats admis à présenter une offre. La Capev pourra recourir à des négociations avec les candidats ayant remis une offre. Toutefois, la Capev se réserve la possibilité d'attribuer la concession sur la base de l'offre initiale, sans recourir nécessairement à la négociation. La Capev informe les candidats qu'elle se réserve le droit de mettre fin à la consultation, à tout moment de la procédure, pour tout motif d'intérêt général. Dans cette hypothèse, aucune indemnisation ne pourra être allouée aux candidats. Les soumissionnaires doivent impérativement pour adresser leur candidature et, le cas échéant, leur offre par voie dématérialisée à l'adresse Url : <https://agysoft.marches-publics.info>. Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limite de remise des candidatures ne seront pas analysés. Ils seront éliminés

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : 1. Une lettre de candidature datée et signée (par tous les membres du groupement en cas de groupement) contenant l'identification de l'autorité concédante, l'objet de la consultation, l'identité du candidat, l'identité des membres du groupement (en cas de candidature groupée) et la répartition des prestations (en cas de candidature groupée sous une forme conjointe), la forme du groupement (solidaire ou conjoint), si le mandataire est solidaire ou non (en cas de groupement conjoint), la désignation dûment formalisée du mandataire (en cas de groupement) et indication sur l'habilitation éventuelle du mandataire à signer l'offre pour les autres membres du groupement et les éventuelles conditions de cette habilitation ; 2. Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (et pouvoir de la personne habilitée à engager chaque membre du groupement en cas de groupement candidat), dont - si nécessaire - ceux retraçant les délégations ainsi qu'un extrait Kbis (ou tout autre document équivalent selon la nature juridique du candidat) ; 3. Conformément à l'article R. 3123-16 du code de la commande publique, une déclaration sur l'honneur émanant du candidat (ou des membres du groupement candidat) attestant : « 1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 ; 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8, sont exacts » ; A l'appui de cette déclaration sur l'honneur, le candidat (ou les membres du groupement candidat) doit produire : - L'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 - Un certificat délivré par les administrations et organismes compétents pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L. 3123-2 ; 4. Un document justifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail. Le cas échéant, tout document complémentaire de présentation à la diligence du candidat

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : - Les extraits des bilans et comptes de résultats pour les 3 derniers exercices clos disponibles dans le cas où la publication des bilans est prescrite par la législation du pays dans lequel le candidat est établi ou tout autre document reprenant les mêmes données concernant l'ensemble de l'activité du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la concession de services. Les sociétés en cours de création ou nouvellement créées produiront les éléments disponibles ou si elles sont dans l'impossibilité de le faire, tout autre document de nature à justifier de leur capacité économique et financière

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : - Une présentation générale du candidat (ou du groupement candidat) qui contribuera à l'analyse de la candidature ; - Une description de son

savoir-faire en matière d'exploitation d'équipements en rapport avec l'objet de la concession de service public ; - Une présentation d'une liste de références des principales prestations comparables avec les prestations faisant l'objet de la concession (le candidat - ou le groupement candidat - a la possibilité de démontrer par d'autres références ou par d'autres moyens son aptitude à exécuter la concession) ; - le mémoire présentant la société, explicitant les moyens humains (composition du personnel avec indication des spécialités et des domaines de compétence de chacun des membres du personnel) et matériels (outillage, matériels, équipements techniques...), ainsi que la capacité à assurer la continuité du service public. - Le cas échéant, tout document complémentaire de présentation à la diligence du candidat

Utilisation de ce critère : Utilisés

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1402993>,

Canal de communication ad hoc :

Nom : AW Solutions

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1402993>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres

Date limite de réception des offres : 01/03/2024 à 12:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Clermont-Ferrand

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Communauté d'agglomération du Puy en Velay

5.1 Lot : LOT-0002

Titre : Loudes

Description : Micro-crèche « La Ribambelle», située sur le territoire de la commune de Loudes (route de Collanges - 43320 Loudes), d'une capacité d'accueil de 12 berceaux

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

Nomenclature supplémentaire (cpv): 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2025

Date de fin : 30/06/2028

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : La projection porte sur l'ensemble de la période couverte par le contrat de concession qui s'étend sur 3,5 ans, du 1er janvier 2025 au 30 juin 2028

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : La Capev est une Communauté d'Agglomération créée au 1er janvier 2020. Elle est composée de 72 communes. Les bâtiments abritant le siège des trois Eaje, pouvant accueillir de 12 à 22 berceaux, sont respectivement situés route du Stade (43500), route de Collanges (43320) et 3 allée de la Roseraie (43800). Conformément aux dispositions des articles R.3121-1 et suivants du Code de la commande publique, la valeur de la concession est calculée « selon une méthode objective » au regard du « chiffre d'affaires total hors taxes du concessionnaire pendant la durée du contrat », celui-ci prenant notamment en compte « les recettes perçues sur les usagers des ouvrages ou des services », « les paiements effectués par l'autorité concédante ou toute autre autorité publique » et « la valeur des subventions ou de tout autre avantage financier octroyés par des tiers pour l'exploitation de la concession ». En outre, en cas d'allotissement, il est tenu compte de « la valeur globale estimée de la totalité (des) lots ». La méthode suivie pour procéder à ce calcul est détaillée ci-après. La projection porte sur l'ensemble de la période couverte par le contrat de concession, qui s'étend sur 3,5 ans, du 1er janvier 2025 au 30 juin 2028. La consultation s'organise en deux phases : - Une phase candidature : Les candidatures présentées par les candidats seront examinées en fonction des éléments présentés et il sera plus particulièrement apprécié leurs garanties professionnelles et financières, leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, conformément à l'article L.1411-1 du C.G.C.T. La commission

mentionnée à l'article L.1411-5 du Cgct dressera la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévues aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Un courrier notifiant aux candidats non retenus le rejet de leur candidature sera envoyé. - Une phase d'offre : une lettre de consultation accompagnant le dossier de consultation (projet de convention et règlement de consultation) sera envoyée aux candidats retenus pour les inviter à remettre une offre dans lequel sera précisé la date de remise des offres et le lien pour télécharger les éléments du dossier de consultation. 3 lots seront établis comme suit : lot1 Craonne-sur-Arzon ; lot2 Loudes ; lot3 Rosières. Les candidats pourront soumissionner à 2 lots au maximum. Des visites des sites pourront être organisées pour les candidats admis à présenter une offre. La Capev pourra recourir à des négociations avec les candidats ayant remis une offre. Toutefois, la Capev se réserve la possibilité d'attribuer la concession sur la base de l'offre initiale, sans recourir nécessairement à la négociation. La Capev informe les candidats qu'elle se réserve le droit de mettre fin à la consultation, à tout moment de la procédure, pour tout motif d'intérêt général. Dans cette hypothèse, aucune indemnisation ne pourra être allouée aux candidats. Les soumissionnaires doivent impérativement pour adresser leur candidature et, le cas échéant, leur offre par voie dématérialisée à l'adresse Url : <https://agysoft.marches-publics.info>. Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limite de remise des candidatures ne seront pas analysés. Ils seront éliminés

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : 1. Une lettre de candidature datée et signée (par tous les membres du groupement en cas de groupement) contenant l'identification de l'autorité concédante, l'objet de la consultation, l'identité du candidat, l'identité des membres du groupement (en cas de candidature groupée) et la répartition des prestations (en cas de candidature groupée sous une forme conjointe), la forme du groupement (solidaire ou conjoint), si le mandataire est solidaire ou non (en cas de groupement conjoint), la désignation dûment formalisée du mandataire (en cas de groupement) et indication sur l'habilitation éventuelle du mandataire à signer l'offre pour les autres membres du groupement et les éventuelles conditions de cette habilitation ; 2. Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (et pouvoir de la personne habilitée à engager chaque membre du groupement en cas de groupement candidat), dont - si nécessaire - ceux retraçant les délégations ainsi qu'un extrait Kbis (ou tout autre document équivalent selon la nature juridique du candidat) ; 3. Conformément à l'article R. 3123-16 du code de la commande publique, une déclaration sur l'honneur émanant du candidat (ou des membres du groupement candidat) attestant : « 1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 ; 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8, sont exacts » ; A l'appui de cette déclaration sur l'honneur, le candidat (ou les membres du groupement candidat) doit produire : - L'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 - Un certificat délivré par les administrations et organismes compétents pour justifier qu'il a

satisfait aux obligations prévues à l'article L. 3123-2 ; 4. Un document justifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail. Le cas échéant, tout document complémentaire de présentation à la diligence du candidat

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : - Les extraits des bilans et comptes de résultats pour les 3 derniers exercices clos disponibles dans le cas où la publication des bilans est prescrite par la législation du pays dans lequel le candidat est établi ou tout autre document reprenant les mêmes données concernant l'ensemble de l'activité du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la concession de services. Les sociétés en cours de création ou nouvellement créées produiront les éléments disponibles ou si elles sont dans l'impossibilité de le faire, tout autre document de nature à justifier de leur capacité économique et financière

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : - Une présentation générale du candidat (ou du groupement candidat) qui contribuera à l'analyse de la candidature ; - Une description de son savoir-faire en matière d'exploitation d'équipements en rapport avec l'objet de la concession de service public ; - Une présentation d'une liste de références des principales prestations comparables avec les prestations faisant l'objet de la concession (le candidat - ou le groupement candidat - a la possibilité de démontrer par d'autres références ou par d'autres moyens son aptitude à exécuter la concession) ; - le mémoire présentant la société, explicitant les moyens humains (composition du personnel avec indication des spécialités et des domaines de compétence de chacun des membres du personnel) et matériels (outillage, matériels, équipements techniques...), ainsi que la capacité à assurer la continuité du service public. - Le cas échéant, tout document complémentaire de présentation à la diligence du candidat

Utilisation de ce critère : Utilisés

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1402993>,

Canal de communication ad hoc :

Nom : AW Solutions

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1402993>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres

Date limite de réception des offres : 01/03/2024 à 12:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Clermont-Ferrand

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Communauté d'agglomération du Puy en Velay

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Clermont-Ferrand

5.1 Lot : LOT-0003

Titre : Rosières

Description : Multi-accueil « Le Pays Imaginaire », situé sur le territoire de la commune de Rosières (3, allée de la Roseraie - 43800 Rosières), d'une capacité d'accueil de 22 berceaux

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

Nomenclature supplémentaire (cpv): 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/07/2024

Date de fin : 30/06/2028

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Description : La projection porte sur l'ensemble de la période couverte par le contrat de concession qui s'étend sur 3,5 ans, du 1er janvier 2025 au 30 juin 2028

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : La Capev est une Communauté d'Agglomération créée au 1er janvier 2020. Elle est composée de 72 communes. Les bâtiments abritant le siège des trois Eaje, pouvant accueillir de 12 à 22 berceaux, sont respectivement situés route du Stade (43500), route de Collanges (43320) et 3 allée de la Roseraie (43800). Conformément aux dispositions des articles R.3121-1 et suivants du Code de la commande publique, la valeur de la concession est calculée « selon une méthode objective » au regard du « chiffre d'affaires total hors taxes du concessionnaire pendant la durée du contrat », celui-ci prenant notamment en compte « les recettes perçues sur les usagers des ouvrages ou des services », « les paiements effectués par l'autorité concédante ou toute autre autorité publique » et « la valeur des subventions ou de tout autre avantage financier octroyés par des tiers pour l'exploitation de la concession ». En outre, en cas d'allotissement, il est tenu compte de « la valeur globale estimée de la totalité (des) lots ». La méthode suivie pour procéder à ce calcul est détaillée ci-après. La projection porte sur l'ensemble de la période couverte par le contrat de concession, qui s'étend sur 3,5 ans, du 1er janvier 2025 au 30 juin 2028. La consultation s'organise en deux phases : - Une phase candidature : Les candidatures présentées par les candidats seront examinées en fonction des éléments présentés et il sera plus particulièrement apprécié leurs garanties professionnelles et financières, leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, conformément à l'article L.1411-1 du C.G.C.T. La commission mentionnée à l'article L.1411-5 du Cgct dressera la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévues aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Un courrier notifiant aux candidats non retenus le rejet de leur candidature sera envoyé. - Une phase d'offre : une lettre de consultation accompagnant le dossier de consultation (projet de convention et règlement de consultation) sera envoyée aux candidats retenus pour les inviter à remettre une offre dans lequel sera précisé la date de remise des offres et le lien pour télécharger les éléments du dossier de consultation. 3 lots seront établis comme suit : lot1 Craponne-sur-Arzon ; lot2 Loudes ; lot3 Rosières. Les candidats pourront soumissionner à 2 lots au maximum. Des visites des sites pourront être organisées pour les candidats admis à présenter une offre. La Capev pourra recourir à des négociations avec les candidats ayant remis une offre. Toutefois, la Capev se réserve la possibilité d'attribuer la concession sur la base de l'offre initiale, sans recourir nécessairement à la négociation. La Capev informe les candidats qu'elle se réserve le droit de mettre fin à la consultation, à tout moment de la procédure, pour tout motif d'intérêt général. Dans cette hypothèse, aucune indemnisation ne pourra être allouée aux candidats. Les soumissionnaires doivent impérativement pour adresser leur candidature et, le cas échéant, leur offre par voie dématérialisée à l'adresse Url : <https://agysoft.marches-publics.info>. Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limite de remise des candidatures ne seront pas analysés. Ils seront éliminés

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : 1. Une lettre de candidature datée et signée (par tous les membres du groupement en cas de groupement) contenant l'identification de l'autorité

concedante, l'objet de la consultation, l'identité du candidat, l'identité des membres du groupement (en cas de candidature groupée) et la répartition des prestations (en cas de candidature groupée sous une forme conjointe), la forme du groupement (solidaire ou conjoint), si le mandataire est solidaire ou non (en cas de groupement conjoint), la désignation dûment formalisée du mandataire (en cas de groupement) et indication sur l'habilitation éventuelle du mandataire à signer l'offre pour les autres membres du groupement et les éventuelles conditions de cette habilitation ; 2. Les documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (et pouvoir de la personne habilitée à engager chaque membre du groupement en cas de groupement candidat), dont - si nécessaire - ceux retraçant les délégations ainsi qu'un extrait Kbis (ou tout autre document équivalent selon la nature juridique du candidat) ; 3. Conformément à l'article R. 3123-16 du code de la commande publique, une déclaration sur l'honneur émanant du candidat (ou des membres du groupement candidat) attestant : « 1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 ; 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8, sont exacts » ; A l'appui de cette déclaration sur l'honneur, le candidat (ou les membres du groupement candidat) doit produire : - L'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 - Un certificat délivré par les administrations et organismes compétents pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L. 3123-2 ; 4. Un document justifiant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés définie aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail. Le cas échéant, tout document complémentaire de présentation à la diligence du candidat

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : - Les extraits des bilans et comptes de résultats pour les 3 derniers exercices clos disponibles dans le cas où la publication des bilans est prescrite par la législation du pays dans lequel le candidat est établi ou tout autre document reprenant les mêmes données concernant l'ensemble de l'activité du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la concession de services. Les sociétés en cours de création ou nouvellement créées produiront les éléments disponibles ou si elles sont dans l'impossibilité de le faire, tout autre document de nature à justifier de leur capacité économique et financière

Utilisation de ce critère : Utilisés

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : - Une présentation générale du candidat (ou du groupement candidat) qui contribuera à l'analyse de la candidature ; - Une description de son savoir-faire en matière d'exploitation d'équipements en rapport avec l'objet de la concession de service public ; - Une présentation d'une liste de références des principales prestations comparables avec les prestations faisant l'objet de la concession (le candidat - ou le groupement candidat - a la possibilité de

démontrer par d'autres références ou par d'autres moyens son aptitude à exécuter la concession) ; - le mémoire présentant la société, explicitant les moyens humains (composition du personnel avec indication des spécialités et des domaines de compétence de chacun des membres du personnel) et matériels (outillage, matériels, équipements techniques...), ainsi que la capacité à assurer la continuité du service public. - Le cas échéant, tout document complémentaire de présentation à la diligence du candidat

Utilisation de ce critère : Utilisés

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1402993>,

Canal de communication ad hoc :

Nom : AW Solutions

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1402993>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres

Date limite de réception des offres : 01/03/2024 à 12:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Clermont-Ferrand

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Communauté d'agglomération du Puy en Velay

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Clermont-Ferrand

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Avenue-Web Systèmes

Numéro d'enregistrement : 443928874

Ville : Seyssinet-Pariset

Code postal : 38170

Pays : France

Adresse électronique : publications-joue@aws-france.com

Téléphone : +33480041260

Rôles de cette organisation :

TED eSender

8.1 ORG-0002

Nom officiel : CA du Puy en Velay

Numéro d'enregistrement : 20007341900018

Adresse postale : 16 place de la Libération

Ville : Le Puy en Velay

Code postal : 43003

Pays : France

Point de contact : Joubert Michel

Adresse électronique : correspondre@aws-france.com

Téléphone : 0471043700

Adresse internet : <https://www.agglo-lepuyenvelay.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://agysoft.marches-publics.info>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Communauté d'agglomération du Puy en Velay

Numéro d'enregistrement : 1602043

Adresse postale : 16 place de la Libération

Ville : Le Puy en Velay

Code postal : 43003

Pays : France

Adresse électronique : marches.publics@lepuyenvelay.fr

Téléphone : 0471043730

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Tribunal administratif de Clermont-Ferrand

Numéro d'enregistrement : 727201

Adresse postale : 6 cours Sablon

Ville : Clermont-Ferrand

Code postal : 63033

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

Téléphone : 0473146100

Télécopieur : 0473146122

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0005

Nom officiel : Tribunal administratif de Clermont-Ferrand

Numéro d'enregistrement : 733226

Adresse postale : 6 cours Sablon

Ville : Clermont-Ferrand

Code postal : 63033

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr

Téléphone : 0473146100

Télécopieur : 0473146122

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : d170d33d-fa8b-42cf-8aa9-9b70ff0d18a2 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 26/01/2024 à 10:39

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/01/2024